

# LA PERSONNALITÉ

## Nicolas Martin

Future tête de liste PS à Mons.



BRUNO FAHY / BELGA PHOTO

**Nicolas Martin (PS) est député wallon, échevin à Mons et président de la Fédération Mons-Borinage de son parti.**

Lorsque Nicolas Martin déboule dans la vie politique montoise en 1994, il n'a que 18 ans et n'est affilié à aucun parti. Sa liste "Jeunes" récolte un score honorable et il est rapidement repéré par le PS qu'il ne rejoindra pas tout de suite. En 1999, il termine ses études de sciences politiques à la Fucam (actuellement UCL Mons) avec un mémoire dont la thématique lui est chevillée au corps, encore aujourd'hui : "L'identité wallonne après un siècle de mouvement wallon". Il rejoint alors Elio Di Rupo, ministre-Président wallon, comme conseiller. Il restera à l'Elysette jusqu'en 2005 après avoir été chef de cabinet adjoint et chef de cabinet. Sa matière de prédilection : les fonds européens qu'il maîtrise, dit-on, à la perfection. En 2000, c'est en tant que candidat d'ouverture qu'il est élu conseiller communal sur la liste PS. Avec 900 voix de préférence, cette candidature est prometteuse. En 2006, il réalise le cinquième score de la liste du PS, dont il est désormais membre, et devient échevin. En 2012, c'est le carton plein puisqu'il réalise le deuxième score de la

liste, juste derrière Di Rupo, avec 6 024 voix de préférence. Il rempile comme échevin et devient bourgmestre faisant fonction de la Ville puisque Di Rupo est Premier ministre. En 2014, c'est de nouveau un carton électoral qui le propulse au parlement wallon, où son taux de pénétration lui permet de cumuler son mandat de député avec son poste d'échevin.

En prenant la tête de la Fédération socialiste de Mons-Borinage, où il dispose d'un soutien plus large que son président de parti, il montre clairement ses ambitions. Etre dans l'ombre de Di Rupo, c'est bien mais ça commence à durer un peu trop longtemps. A 42 ans, il a presque toutes les cartes en main – Di Rupo en poussant la liste, n'a pas encore dit son dernier mot – pour ravir le maïorat. S'il y parvient, il devra se plier à la nouvelle règle interne de son parti qui l'empêchera de cumuler son mandat de bourgmestre d'une ville de plus de 50 000 habitants avec une fonction de député. Nicolas Martin est face à son destin local, il le sait, il ne peut pas se loupier.

**Stéphane Tassin**



La Libre Belgique édition nationale 06/03/2018, pages 2 & 3

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de La Libre Belgique édition nationale

